

Convocation du 10 septembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 17 septembre 2015 à 20 heures.

Le Maire,



SESSION DU 17 SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le jeudi 17 septembre 2015 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, MILLECAMPS Céline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

M. PLANCHON Jérôme est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame GIORDANO Chantal, Maire Adjoint, décédée le 02 août dernier.

Approbation du compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 09 juillet dernier.

Election des Adjoint

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du décès de Madame GIORDANO Chantal, il convient

- de déterminer le nombre des adjoints au maire
- de décider si le 2^{ème} adjoint remonte au poste de 1^{er} adjoint, auquel cas, il faudra élire un 2^{ème} adjoint
- d'élire un 1^{er} adjoint si le 2^{ème} adjoint reste à son poste.

1° Nombre d'adjoints

Après débat et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret sur le nombre d'adjoint à élire.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Vote : Pour maintenir deux adjoints : 14

Vote : Contre maintenir deux maintenir : 0

Le conseil vote, à l'unanimité, pour le maintien de deux postes d'adjoints au Maire.

2° Premier Adjoint

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'avancement de Madame TRAMUNT Josiane, 2^{ème} adjointe au rang de 1^{ère} adjointe.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 01

- Reste, pour le nombre des suffrages estimés : 13
- Majorité absolue : 07

A obtenu

- Mme TRAMUNT Josiane treize voix 13 voix

Le conseil vote pour que Madame TRAMUNT Josiane soit élue au rang de 1^{ère} adjointe.

3° Election du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Second Adjoint. Madame CALDI Catherine fait acte de candidature.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 01
- Reste, pour le nombre des suffrages estimés : 13
- Majorité absolue : 07

A obtenu

- Mme CALDI Catherine treize voix 13 voix

Mme CALDI Catherine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire

Deux délégués titulaires (Mesdames GIORDANO et SENUT) avaient été élus en 2014 à la suite du renouvellement du conseil municipal. Le conseil municipal doit élire un nouveau délégué à la suite du décès de Madame GIORDANO.

Madame TRAMUNT Josiane se porte candidate.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 01
- Reste, pour le nombre des suffrages estimés : 13
- Majorité absolue : 07

A obtenu

- Mme TRAMUNT Josiane treize voix 13 voix

Mme TRAMUNT Josiane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire.

Election d'un délégué à l'Aide au Maintien à Domicile

Un délégué titulaire (Madame GIORDANO) et un délégué suppléant (Madame MILLECAMPS) avaient été élus en 2014 à la suite du renouvellement du conseil municipal. Le conseil municipal doit élire un nouveau délégué à la suite du décès de Madame GIORDANO.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que Madame MILLECAMPS devienne délégué titulaire. Cette proposition passe au vote :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 01
- Reste, pour le nombre des suffrages estimés : 13
- Majorité absolue : 07

A obtenu

- Mme MILLECAMPS Céline treize voix 13 voix

Mme MILLECAMPS Céline ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée déléguée titulaire à l'Aide au Maintien à Domicile.

Madame CALDI se porte candidate pour être délégué suppléante.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 01
- Reste, pour le nombre des suffrages estimés : 13
- Majorité absolue : 07

A obtenu

- Mme CALDI Catherine treize voix 13 voix

Mme CALDI Catherine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée déléguée suppléante à l'Aide au Maintien à Domicile.

Election d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal avait en 2014 élu cinq conseillers municipaux chargés de siéger au bureau du Centre Communal d'Action Sociale. Le conseil municipal doit élire un nouveau délégué à la suite du décès de Madame GIORDANO.

Madame TRAMUNT Josiane se porte candidate.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 01
- Reste, pour le nombre des suffrages estimés : 13
- Majorité absolue : 07

A obtenu

- Mme TRAMUNT Josiane

treize voix

13 voix

Mme TRAMUNT Josiane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée élue pour siéger au bureau du centre communal d'action sociale de Plou.

Terrain du Bouchet

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la succession LAMOTTE n'est toujours pas réglée à ce jour. Un immeuble en ruine et dangereux sur la parcelle AB 3 a été démoli par la mairie il y a quelques années. Le conseil municipal a préempté pour acquérir cette propriété mais le service des Domaines en charge de la succession ne peut liquider la vente puisque tous les héritiers n'ont pas été pris en compte dans l'ordonnance de liquidation de succession décidée par le tribunal.

Une autre solution a été trouvée. Monsieur le Maire a constaté la situation du bien (AB 3, AB 8 et AB 102) laissé sans maître le 02 juin 2015. A la suite de ce constat il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour l'intégration de ces parcelles dans le domaine communal.

Après débat et en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable à l'intégration dans le domaine communal des parcelles cadastrées AB 3, AB 8 et AB 102 sises au Bouchet et sans propriétaires connus.

Forêt

Affouages 2014

La commission fera un dernier constat samedi 19 septembre avec les garants. Mais à priori la campagne 2014 est clôturée malgré quelques malfaçons qui ne seront pas sanctionnées.

Affouages 2015

Le conseil municipal prend connaissance des cinquante-huit affouagistes inscrits et des règlements élaborés par la commission concernant l'exploitation des deux parcelles. Une synthèse a également été rédigée pour la parcelle 27.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- valide la liste comme suit :

ALLOU Kevin
AUBRUN Sébastien
BASTARD Marie-Solange
BEAUBOIS Pascal
BESSEMOULIN Rolande
BOISSAT Jean-Paul
BROXOLLE Francis
CHAMPAULT Sébastien
CHARLEMAGNE Jean-Marc
CHOPIN Ginette
COQUELET Fabrice
COTTA Adrien
DE JESUS José
DERRIER Christophe
DYCKERHOFF Christian

HERAULT Didier
IMBERT Bernard
JACQUELIN André
JACQUELIN Dominique
JERBI Mourad
JOHANNOT Cédric
LAGOWSKI Claude
LARPENT Jean-Charles
LE NECHET Corinne
LEPAIN Rémi
LEPIC Didier
MARTINEAU Emile
MILLECAMPS Pierre
MOTTU Edmond
NIOT Didier

DZIAGWA Edouard
DZIAGWA Henri
FEUILLASSIER Benoît
FEYNEROL Roger
FISCHER Patrick
FLORENT Jean-Jacques
FORAIS David
GARSAULT Jean Paul
GAUDICHON Gérard
GAUTRIAUD Stéphane
GIROUX Sébastien
GODET José
GRAPTON Christophe
GRAPTON Laurent

PAVEC Pierre
PICARD Jean-François
PLANCHON Jérôme
POTHUS Paul
POULMARCH Daniel
RIBOULET Christian
RICHARD Bruno
RONDEAU Michel
SACQUET Stéphane
SERVE Daniel
THERY Gabrielle
VANDEWALLE Edouard
VIDECOQ Florent
VIVIEN Dominique

- approuve les règlements présentés et décide de ne remettre aux affouagistes qui exploiteront la parcelle 27 que la synthèse et d'afficher à l'entrée de la parcelle le règlement complet.

Rappel : seront exploitées les parcelles n°31 (10 lots) dont l'exploitation devra impérativement être achevée avant le 31 décembre 2015 et n° 27 (50 lots, deux lots réservés en récompense). Concernant la parcelle n°31, les affouagistes ont eu le choix de s'inscrire pour bénéficier d'un lot. Si à la clôture il y a plus de dix volontaires, un tirage au sort sera fait le 3 octobre prochain par la commission et en présence des affouagistes.

2016

Proposition de l'Office National des Forêts :

- martelage en coupe d'ensemencement de la parcelle n°4 en 2016
- martelage en coupe d'amélioration des parcelles 31, 32 et 33
- vente des futaies en bloc sur pied aux ventes publiques ONF de l'année 2016,
- délivrance des petites futaies et des houppiers des parcelles n°4, 31, 32 et 33 pour l'automne 2016
- exploitation des coupes délivrées après partage sur pied sous la responsabilité de trois garants
- délais :
 - o parcelle 4 : abattage et façonnage : 15 avril 2017 et débardage : 30 septembre 2017
 - o parcelles 31, 32 et 33 : abattage et façonnage : 15 avril 2018 et débardage : 30 septembre 2018

Une éclaircie de taillis était aussi prévue dans la parcelle 13 au Souchet mais considérant le volume important de bois en 2016, elle est mise en réserve pour des années moins fructueuses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- demande le martelage en coupe d'ensemencement de la parcelle n°4, coupe non réglée, au titre de l'année 2016,
- demande le martelage en coupe d'amélioration des parcelles 31, 32 et 33, coupes réglées, au titre de l'année 2016,

- décide que les futaies seront vendues en bloc sur pied aux ventes publiques ONF de l'année 2016,
- demande la délivrance des petites futaies et des houppiers des parcelles n°4, 31, 32 et 33 pour l'automne 2016,
- décide que l'exploitation des coupes délivrées se fera après partage sur pied sous la responsabilité de trois garants : Messieurs GAUTRIAUD Vincent, PICARD Jean-François et SACQUET Stéphane,
- fixe les délais suivants :
 - o parcelle 4 abattage et façonnage : 15 avril 2017 et débardage : 30 septembre 2017
 - o parcelles 31, 32 et 33 : abattage et façonnage : 15 avril 2018 et débardage : 30 septembre 2018

Fleurissement 2016

La commission ne s'étant pas encore réunie, ce dossier est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Arbre de Noël 2015

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de Plou organise depuis quatorze ans un arbre de Noël à tous les enfants (de la naissance à 10 ans). Cette manifestation est organisée conjointement avec les communes de Poisieux et de Villeneuve sur Cher. Cette année il se déroulera au cinéma Le Rio où les enfants pourront regarder un film nouvellement sorti le samedi 19 décembre, le coût des entrées est réparti équitablement entre les trois communes. Il est distribué un goûter composé de viennoiseries, de chocolat, de mandarines et d'un jus de fruit et chaque enfant reçoit un cadeau du Père Noël. En 2015 la commune de Villeneuve sur Cher devrait prendre en charge le goûter des enfants de Poisieux.

Les jouets seront achetés au magasin Maxitoys à Bourges début octobre. Le coût des jouets s'est élevé à 16.61 € par enfant en 2014.

Deux jouets n'ont pas été retirés l'an dernier par une fratrie. Le conseil municipal décide de redonner un jouet cette année et avisera pour l'année prochaine en cas de non retrait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'organiser un arbre de Noël dans les mêmes conditions que les années précédentes conjointement avec les communes de Poisieux et Villeneuve sur Cher,
- accepte de participer à hauteur de 22 € par enfant pour l'achat des jouets et du goûter,
- accepte de prendre en charge le goûter pour la commune de Plou,
- accepte que le coût des entrées au cinéma du Rio soit réparti entre les trois communes à part égale,

Ad'AP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit faire un diagnostic concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments recevant du public. Un dossier doit être remis en préfecture au plus tard le 27 septembre 2015.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher a accompagné la commune dans cette démarche et après une visite des locaux a remis quatre rapports des bâtiments communaux concernés :

1^{er} établissement : mairie, école, cantine, salle de réunion

2^{ème} établissement : église

3^{ème} établissement salle polyvalente

4^{ème} établissement : vestiaires du club de football

Après débat le conseil municipal a mis en place un planning de réalisation des travaux pour rendre accessibles ces bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide les informations inscrites sur la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire afin de le transmettre aux services de l'Etat avant le 27 septembre 2015.

Indemnité de conseil au comptable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le receveur municipal peut recevoir, des communes dont il a la gestion des budgets, une indemnité de conseil versée annuellement et calculée sur une moyenne des budgets des trois dernières années. Une délibération avait été prise à la suite des élections municipales de 2014 mais Monsieur COURTAUD ayant quitté son poste, il convient de se prononcer à nouveau pour le nouveau receveur qui a été nommé, Madame Sylvie RICHARD.

Après avoir pris connaissance du mode de calcul de cette indemnité et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- vote le maintien de la suppression de l'indemnité au receveur municipal de la Trésorerie de Saint Florent sur Cher

Vote :

Maintien de la suppression : 10 voix

Maintien de l'indemnité à 50 % des tarifs prévus par la loi : 03 voix

Abstention : 01 voix

Parc éolien de Migny - Saint Georges sur Arnon

Monsieur le Maire présente au conseil un dossier concernant l'implantation de onze éoliennes sur les communes de Migny et Saint Georges sur Arnon par la société NORDEX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement au projet « Les Pierrots » à 12 voix pour et 2 voix contre.

Questions diverses

Projet éolien

La Société Intervent demande à rencontrer les élus pour la présentation de développement éolien. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

Fibre optique

FerCher adhère au Syndicat Mixte Touraine Cher Numérique qui propose de financer sur le territoire de la communauté de communes l'installation de la fibre optique à hauteur de 80%. Tous les hameaux seraient desservis sauf quelques écarts. Monsieur le Maire a demandé à ce que les quelques habitations non raccordées le soient. A la

suite de l'installation de la fibre optique, une consultation sera lancée auprès d'opérateurs, consultation à laquelle Orange ne postulera pas.

- PLUi

FerCher a voté la représentativité de chaque commune adhérente à l'élaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunal : deux représentants titulaires et un suppléant par commune.

- EDF

EDF vient d'informer la mairie que la consommation d'électricité du stade n'avait plus été facturée depuis début 2012. Les factures seraient adressées dans les jours à venir pour un montant de 12 693 €. Le relevé a pourtant bien été fait mais la remontée d'informations vers la facturation ne s'est pas faite. Monsieur le Maire a entamé une négociation avec EDF.

- Personnel communal

o Nouvelles Activités Périscolaires

Cloé POTHUS a un équivalent BAFA de par ses diplômes et est en contrat à durée déterminée jusqu'au 17 octobre prochain. Les stagiaires BAFA peuvent faire valider leur diplôme pendant les NAP seulement six jours sur les quatorze, ils sont considérés comme personnel compétent. Céline MILLECAMPS va résoudre le problème de déclaration des animateurs pour l'année 2015-2016.

La commission du personnel se réunira la 1^{ère} semaine d'octobre pour étudier les candidatures reçues pour le recrutement d'un agent pour les NAP. La date limite dépôt des candidatures étant le 3 octobre 2015.

o Service Technique

La pathologie pour laquelle Monsieur BETOUX Patrick est en arrêt depuis le 29 janvier 2015 n'est pas reconnue en accident de travail à compter du 16 février 2015. Cette décision fait suite à une expertise demandée par le CIGAC, compagnie d'assurance de la commune.

o Tenue vestimentaire

Monsieur le Maire a remis aux agents une tenue vestimentaire réglementaire.

- Permanence des élus du 12 septembre

Aucun administré ne s'est déplacé. Les conseillers compléteront le tableau pour les trois prochaines permanences.

- Défibrillateur

Un deuxième défibrillateur a été envoyé par la société « A cœur Vaillant ». Des informations seront demandées.

- Réorganisation du conseil municipal

Quelques modifications dans l'organisation du conseil municipal :

Voirie :	MM. SANTOSUOSSO et MARGUERITAT
Bâtiments :	MM. GRUNDHEBER et PLANCHON
Forêts :	MM. RENIAUT et CHAUSSE

Ordures Ménagères : MM. CHABANCE C et POTHUS
Affaires Scolaires : Mmes MILLECAMPS et SENUT
Associations : Mmes TRAMUNT, JACQUELIN et CALDI

L'approvisionnement des vins d'honneur sera fait par le personnel communal. Un « Vite dit Vite lu » sera édité prochainement. Le prochain bulletin municipal sortira courant novembre.

- Subvention réserve parlementaire
Toujours en attente.
- Dossier de Monsieur PORTIER Éric de Fontmoreau
Monsieur le Directeur de la DDT est prêt à aider la commune dans ses démarches. Le compteur EDF de la station de pompage n'a pas été relevé depuis longtemps.
- Logement communal de Brouillamnon
Le contrat de gaz arrive à son terme début décembre 2015. Différents prestataires ont été contactés pour négocier les tarifs.
- Véhicule
Le camion Mercedes sera déposé chez le concessionnaire pour un devis suite à un problème de direction.
- Voirie
 - o Les Brissards
La réception définitive n'a pas encore été faite à cause de la présence de tâches. La commission se réunira pour les plantations à prévoir à la sortie du hameau et établir le programme de voirie pour 2016.
 - o Boucher le trou près du cidex à l'entrée de la rue des noyers.
- Evacuation des eaux à Brouillamnon
Suite aux inondations dans la cour de la ferme chez Damien LUCET au Petit Village, la commission, après s'être rendue sur place, demande que les agents réalisent les travaux suivants : broyage des haies le long des fossés vers la Bruyère, abattage de quelques arbres dans le fossé. Ensuite la commission verra pour faire curer le drain qui traverse le Petit Village et Brouillamnon.
- Assainissement
 - o Contrôle
Le contrôle des dispositifs d'assainissement est facturé 77 € par FerCher. En cas d'absence non signalée des propriétaires, un coût de 22 € supplémentaire est facturé au contribuable. Si le dispositif est polluant, la mise aux normes doit intervenir dans les quatre ans ou dans l'année par le nouveau propriétaire en cas d'achat d'une maison.
 - o Problème
Monsieur le Maire a été sollicité par Monsieur RICHARD Bruno du Crot à la Terre se plaignant de l'écoulement de l'assainissement de Monsieur GRAPTON sur sa propriété. FerCher est venu faire un contrôle et a remis un rapport dans lequel il est

mentionné que Monsieur GRAPTON devra mettre son installation aux normes dans les quatre ans. Un courrier sera envoyé aux deux voisins.

- Transport scolaire

Le transport scolaire devrait devenir payant à compter du 1^{er} janvier 2016. Le conseil municipal ne trouve pas normal de faire payer les enfants de Plou empruntant le transport scolaire dans le cadre du RPI. Il conviendra d'interroger le SITS pour savoir si ces derniers seront concernés par la facturation.

- Associations

Trois associations de Plou (les Dynamix, le Bonheur des Enfants et l'US Plou Tennis) font leur assemblée générale les vendredi 18 et samedi 19 septembre. Catherine CALDI propose de représenter la commune. La commission rencontrera les associations prochainement afin d'établir le calendrier des manifestations pour 2016.

- Ecole

Il sera commandé un cendrier comme au cimetière pour mettre à l'entrée de la cour de la mairie.

- Exposition sur la guerre 14-18

La commission Intergénérationnelle se réunira le 24 septembre à 17h30 pour préparer cette manifestation prévue vers le 11 novembre prochain.

- Site Internet

La liste des assistantes maternelles sera mise à jour et le tirage des affouages sera rajouté.

- Encombrants

A ce jour il n'y a pas moyen d'obtenir une date auprès du SICTOM pour le ramassage des encombrants. La compétence ayant été transférée à FerCher, la demande sera déposée auprès de la communauté de communes.

- Colis de Noël

Françoise SENUT se rendra à Leclerc pour commander les boîtes de foie gras chez Leclerc afin de profiter des promotions. Cette année le choix est fait sur les boîtes moins onéreuses que les bocaux.

- Fleurissement 2015

Les récompenses seront remises au printemps 2016. La commission réfléchira ainsi à une nouvelle version du concours 2016.

- Été sportif 2015

Le dispositif s'est bien déroulé avec des effectifs complets sur les deux sites. Les conditions météorologiques ont été favorables cette année. Par contre les locaux n'ont pas été rangés à l'issue de la semaine d'activités. L'an prochain un état des lieux sera fait avant et après les activités. Un mail sera transmis au Comité du Sport en Milieu Rural pour information.

- Alerte météorologique
Des affiches seront préparées sans la date pour permettre un affichage sans délai.

- Eclairage public
 - o Le cœur de village de Brouillamnon reste allumé toute la nuit pour des raisons de sécurité décidé par délibération du conseil municipal et validé par le SDE 18.
 - o Impasse du bois d'Ay: deux lampes auraient été installées. Olivier MARGUERITAT ira vérifier parce qu'il n'en était prévu qu'une seule.

- Collège Voltaire
Une classe de 5^{ème} sur les 7 n'a pas de livres pour les élèves. L'établissement ne veut pas en racheter considérant qu'une réforme va rentrer en vigueur à compter de septembre 2016. La participation de la commune versée au titre des fournitures scolaires ne concerne pas les ouvrages.

- Conseil municipal
La prochaine séance est fixée au mardi 27 octobre 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

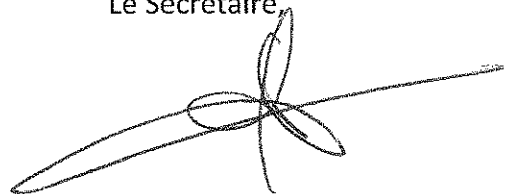
Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2015 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, multi-looped design with a long horizontal stroke extending to the right.